

le changement de lieu opéré par la nouvelle équipe. « Nous nous sommes penchés sur la première réalisation de l'équipe précédente et qu'elle était irréalisable, il y a des zones en protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), des zones classées boisées, ce qui nécessitait une révision du Plan Local d'Urbanisme. De plus,

subventions. Plusieurs scénarios ont été réalisés pour le financement du projet et ils sont liés aux subventions accordées. Si elles ne sont pas en adéquation avec la dimension du projet, on proposera un projet alternatif phasé et moins coûteux »

De notre correspondante
Valérie HEBERT

tuelles. Cet équipement totaise une fréquentation de 50 000 entrées par an. Pour répondre à l'évolution des pratiques culturelles et accompagner l'essor démographique du Pays Mormantais, il est donc indispensable de faire évoluer cet équipement.

Le projet prévoit une restructuration lourde du bâtiment sur 1 200m², une extension de 300m² et un aménagement des espaces extérieurs. Il comprendra :

- Une deuxième salle de cinéma et de spectacles, afin de diversifier la programmation cinématographique.

- La requalification et l'extension des espaces attenants comprenant un local résidence d'artistes, une salle de réunion mutualisée, une salle de danse, un espace pour la pratique musicale et un autre pour la jeunesse.

ions européennes. Yves Gougne en vice-président Yves Gougne en charge de la cohésion sociale, services à la population, relations extérieures.

Subventions

Attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association 2 P'tits pas pour Demain, association qui est devenue centre de ressources départementales pour le handicap. Et attribution d'une subvention de 500 € à l'association solidarité paysans, association qui accompagner les agriculteurs n'ayant pas de notre correspondant.

Gérard JAYOL

Suite du conseil dans une prochaine édition avec notamment un avis défavorable sur le projet d'amplification de la ZFE (Zone à faibles émissions).

MORNANT

Le tri sélectif en corbeilles de ville

10 points de tri "corbeilles de ville" ont été installés dans la commune afin de permettre le tri des emballages et du verre.

Partant du constat que le tri hors foyer est un levier d'amélioration des performances de tri sur le territoire, le SITOM Sud Rhône (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) travaille, depuis octobre 2021, sur une expérimentation de corbeilles de ville de tri, en partenariat avec l'ADEME (Agence de la transition écologique) et l'entreprise CITEO, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national (AMI) sur le tri hors foyer. En collaboration avec les élus et les services techniques de 7 communes pilotes (Chaponost, Millery, Montagny, Mormant, Sérézim-du-Rhône,



Les corbeilles de tri devant le gymnase de la Tannerie Photo Progrès/Gérard JAYOL

ne, Taluyers, Vourles), une trentaine d'implantations de corbeilles de ville de tri ont été installés, dont 10 sur la commune de Mormant.

« Grâce à ces nouvelles cor-

à la propreté de leur commune.

Les premiers résultats sont encourageants

Avant cette opération, le parc de corbeilles de ville de tri était très faiblement développé, et de nombreux modèles se revendaient peu efficaces. Les premiers résultats sur ce parc de nouvelles corbeilles sont très encourageants. En effet, s'il reste des emballages récupérables dans la corbeille grise, le taux d'erreur de tri, inférieur à 10 %, dans les corbeilles de tri sélectif (verte et jaune) est bien inférieur à la moyenne des refus de tri sur le territoire, ce qui permettrait de détourner de l'incinération environ 7 tonnes de déchets recyclables par an » cite Karine Agullaume, directrice du SITOM.

De notre correspondant
Gérard JAYOL

BEAUVALLON/SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS Le club de basket régale ce dimanche

Ce dimanche, le club de basket de l'Espérance Sportive de Saint-Jean-de-Touslas fera une entorse à son règlement et autorisera ses licenciés à manager gras. Les bénévoles proposent en effet la vente de Crozifilettes et de diots dans la matinée pour ses adhérents, leurs proches et tous ceux qui souhaitent venir goûter. « Le rendez-vous est fixé à la salle des fêtes du village de Saint-Jean-de-Touslas entre 11 et 13 heures, expliquent les bénévoles. Par contre, il est obligatoire de réserver en amont ». Précisons aussi qu'il sera possible de manger sur place ou de prendre à emporter.

Crozifilette à 6 € la part, et Diot 3 €. Réservation par mail via l'adresse basket.esjt@gmail.com ou par téléphone au 06 52 45 95 88.